Ligue Occitanie
REGLEMENT SPORTIF REGIONAL
SAISON 2026-2027

Voté par le Comité Directeur du 17/09/2026

SOMMAIRE

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA LIGUE OCCITANIE ET SUR SON TERRITOIRE

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR CF, ZONE M15 et CN M15 :

3 - FORMULE DES EPREUVES

4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES

- *4-1 Information des épreuves*
- *4-2 Droits d'engagements*
- *4-3 Horaires des épreuves*
- *4-4 Engagement des tireurs par la ligue*
- *4-5 Directoire Technique*
- *4-6 Couverture Médicale*
- *4-7 Arbitrage*
- *4-8 Récompenses*
- *4-9 Code disciplinaire*
- *4-10 Mise en ligne résultats extranet FFE et envoi LREO*

5 - CLASSEMENTS REGIONAUX

6 – LA FORMATION ARBITRAGE

7 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LA LIGUE OCCITANIE

8 – PRET DE MATERIEL REGIONAL

9 - COORDONNEES DE LA LIGUE

10 - LISTING DES CLUBS DE LA LIGUE

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA LIGUE OCCITANIE ET CELLES POUVANT ETRE SUR SON TERRITOIRE

Identification :

- TR : Tournoi Régional et TZR : tournoi de zone et région (uniquement épée senior, M17 et M20)
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2036 M15
- TZ : Tournoi de zone H2036 M15
- CN : Circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France
- Challenge de France M13
- FDJ d'Occitanie M11

Les compétitions régionales sont organisées le dimanche et/ou le samedi. Pour les petites catégories (M13) ou celles à faible effectif, une organisation le samedi après-midi est conseillée (en fonction de la disponibilité des salles et des gymnases).
Les organisateurs de compétition devront planifier les épreuves (horaire et jour) de telle sorte que les amplitudes horaires soient limitées et cohérentes et que les coûts de transports soient optimisés afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Il faudra aussi que les installations (nombre de pistes et gymnases) soient en adéquation avec le nombre d'épreuve et le nombre de participants pour que la compétition se déroule dans les meilleures conditions.
Il est demandé à l'ensemble des clubs de la Région Occitanie d'être vigilants à ne pas organiser des Tournois Départementaux, Challenges ou rencontres dans les mêmes catégories et armes aux mêmes dates que les compétitions officielles (Régionales, TR et CO ou nationales, CN et CF). Nous conseillons vivement que ces évènements utilisent les inscriptions via l'extranet FFE. Dans tous les cas, les organisateurs devront respecter les règlements en vigueur de la FFE et les normes de sécurité. Enfin l'ensemble de leurs participants devront être licenciés à la FFE.

Les tournois régionaux sont open. Les CO ne sont ouverts qu'aux tireurs de la Ligue Occitanie.

M11 : il n'y aura pas de TR dans cette catégorie. La Ligue organisera en fin de saison une Fête des jeunes en Occitanie pour cette catégorie. Pour participer à cette épreuve les comités départementaux pourront définir des critères. Sans critères, elle sera open.
Nous laissons les Départements et les clubs organiser des compétitions, des rencontres ou des plateaux sportifs avec des ateliers animés par des animateurs, éducateurs et jeunes arbitres (cf. règlement sportif FFE).

M13 :

Epée et Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie
- ✓ TR par équipe (open) 2F+2G

Sabre :

- ✓ 4 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie

M15 :

Epée et Fleuret :

- ✓ 2 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Circuit Régional H2036 individuel (1/8 finale H2036)
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel

Sabre :

- ✓ 4 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Circuit Régional H2036 individuel (1/8 finale H2036)
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel

M17 :

Epée :

- ✓ 3 Tournois Régionaux ou Zone
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

Sabre :

- ✓ 2 Tournois Régionaux

M20 :

Epée :

- ✓ 3 Tournois Régionaux ou Zone
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

Sabre :

- ✓ 2 Tournois régionaux

SENIORS :

Epée :

- ✓ 4 Tournois Régionaux ou Zone
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel et 1 championnat Occitanie par équipes (épreuve qualificative Championnats de France N3 par équipe)

Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régionaux (Homme et dame)
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

Sabre :

- ✓ 4 Tournois Régionaux

VETERANS :

Epée :

- ✓ 4 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipe (équipe Vétéran et Grand Vétéran cf. règlement sportif FFE pour la

composition).

Fleuret :

✓ 1 Championnat Occitanie individuel (maintenu si 4 tireurs minimum engagés)

Sabre :

✓ 1 Championnat Occitanie individuel (maintenu si 4 tireurs minimum engagés)

Artistique :

✓ 1 Championnat Régional qualificatif pour les championnats de France

Sabre Laser :

✓ 1 TR
✓ 2 Championnats Régionaux Occitanie qualificatif pour les championnats de France (1 combat sportif et un combat chorégraphié)

Para escrime :

✓ 2 TR
✓ 1 Championnat Régional

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR CN Senior le Challenge de France M13, Chpt. de France, 1/4 M15 et ½ M15 et FDJ :

Quotas : M15/M17/M20/Seniors et vétérans : Se référer aux documents fédéraux 2026-2027.

Challenge de France FLEURET et EPEE M 13 :

Le nombre de qualifiés est en fonction des quotas édités par la FFE. Ces quotas sauf 1 seront attribués en fonction du classement de ligue dans la catégorie M13 mis à jour après le CO individuel M13. Le quota restant sera au choix de la commission d'arme régionale.

FDJ M15 :

- Epreuve de région CR H2036 (1/8 de finale) : pas de quotas. Les tireurs n'ayant pas participé à l'épreuve régionale pourront participer à l'épreuve de zone (1/4 de finale) Fleuret/Épée. Une épreuve par équipe pourra avoir lieu la veille de l'individuel.
- Pour l'épreuve H2036 Fleuret et Épée (1/2 finale) la qualification se fera nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone. Les quotas FFE 2026/2027 Nouvelle Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacun des deux comités régionaux. Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux comités régionaux. Les éventuels remplaçants seront donc pris nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone.

- Pour l'épreuve H2036 Sabre (1/4 finale CN) la qualification se fera nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve Régionale avec un quota réservé si besoin pour raison médicale. Les éventuels remplaçants seront donc pris nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone.

- Pour l'épreuve H2036 Sabre (1/2 finale CN) la sélection pourra être différente du ¼ finale. La sélection sera établie par la commission d'arme.

- Pour la Fête des Jeunes la qualification individuelle se fera :
  - Au niveau national : pour les 40 premiers du classement national actualisé après la ½ finale
  - Au niveau régional (selon quotas FFE), les sélections seront établies par les commissions d'armes de la LREO qui s'appuiera sur le classement régional dans la catégorie.

- Les équipes pour la Fête des Jeunes relèvent d'une sélection de Ligue Régionale et seront constituées par les commissions d'armes du LREO. Pour prétendre à une sélection au sein de ces équipes de ligue, il sera nécessaire d'avoir participé à au moins deux des trois stages de ligue organisés au cours de la saison sportive. Il est rappelé que le stage des vacances de printemps est celui qui est le plus spécifiquement consacré à la préparation de la FDJ par équipes.

Championnats de France M17 / M20 :

1. *Equipe :*

Sabre : qualification via le classement national par équipes pour la N1/N2 ; 9-12 du classement national par équipes et Open pour la N3.

Epée Hommes/ Dames : Qualification via le classement national par équipes pour la N1/N2.
N3 : 9-12 du classement national par équipes et en fonction des quotas régionaux sur le Championnat d'Occitanie par équipes pour la N3.

Fleuret Hommes et Dames :

40 équipes reparties ainsi
- 1 équipe par ligue régionale métropolitaine (3 pour l'Île-de-France), soit 15 quotas,
- 4 places réservées aux ligues régionales non-métropolitaines,
- 21 places reparties par quotas.

Formule
Tableau d'élimination directe :
- Les tableaux N1, N2 et N3 seront constitués en « progression naturelle », sans reclassement,
- Les équipes perdantes de leur rencontre de 1/8 de finale tirent pour le titre N3,
- Les équipes gagnantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N1,
- Les équipes perdantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N2.

Equipe interclub : cf. règlement sportif FFE.

Composition d'équipe avec tireur étranger : cf. règlement sportif FFE.

2. *Individuel :*

Sabre : Sélection N1 homme et dames : Les 28 premiers tireur(se)s sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2),
Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN (si non utilisées, les tireur(se)s suivants au classement national sont sélectionnés).

Sélection N2 homme et dames : open en fonction des conditions de participation des ligues régionales et sous réserve d'avoir participé à une épreuve nationale.

Fleuret :

Sélection N1 Hommes et Dames :
Les 28 premiers tireur(se)s sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2),
Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN (si non utilisées, les tireur(se)s suivants au classement national sont sélectionnés).

Sélection N2 Hommes :
Mode de sélection
- Les 28 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2), non-qualifiés en N1,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN (si non utilisées, les tireurs suivants au classement national sont sélectionnés).

Sélection N2 dames :
Mode de sélection
Jusqu'à 64 tireuses, réparties de la manière suivante :
- 1 quota par ligue régionale (3 pour la ligue régionale Île-de-France), soit 20 quotas,
- 44 tireuses sélectionnées par quotas régionaux.

Sélection N3 Hommes :
Mode de sélection
Jusqu'à 84 tireurs, répartis de la manière suivante :
- 1 quota par ligue régionale (3 pour la ligue régionale Île-de-France), soit 20 quotas,
- 64 tireurs sélectionnés par quotas régionaux.

Epée : –

N1 Hommes et Dames :
Mode de sélection :
Les 28 premiers tireur(se)s sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2),
Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN (si non utilisées, les tireur(se)s suivants au classement national sont sélectionnés).

N2 Homme :
Mode de sélection :
Les 28 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2), non-qualifiés en N1,
Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN (si non utilisées, les tireurs suivants au classement national sont sélectionnés).

N2 Dames :
Mode de sélection
Jusqu'à 64 tireuses, réparties de la manière suivante :
- 1 quota par ligue régionale (3 pour la ligue régionale Île-de-France), soit 20 quotas,
- 44 tireuses sélectionnées par quotas régionaux.

Sélection N3 Hommes :
Mode de sélection
Jusqu'à 84 tireurs, répartis de la manière suivante :
- 1 quota par ligue régionale (3 pour la ligue régionale Île-de-France), soit 20 quotas,
- 64 tireurs sélectionnés par quotas régionaux.

Sélection CF U23 :

Mode de sélection
- Les 28 premiers tireur(se)s sélectionnables en équipe de France du classement national senior actualisé à la date des sélections sans les championnats de France de la saison précédente (cf. article 12.2),
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN (si non utilisées, les tireur(se)s suivants au classement national sont sélectionnés).

Sélection CN senior :

Selon classement national en fonction des séries. Cf règlement national FFE 2026-2027

Championnats de France N2/N3 Seniors :

1. *Individuel :*

SABRE :

Championnats de France individuels dames et hommes N1
Mode de sélection
- Les tireur(se)s sélectionnables en équipe de France classés en 1ère série Elite au classement actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2),
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

Championnats de France individuels dames N2
Mode de sélection
Jusqu'à 60 tireuses réparties ainsi :
- Les tireuses sélectionnables en équipe de France classées en 2ème série au classement actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2),
- 1 quota par ligue régionale (3 pour l'Ile de France) soit 20 quotas,
- 8 tireuses sélectionnées par quotas régionaux,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

Championnats de France individuels hommes N2
Mode de sélection
Jusqu'à 32 tireurs répartis ainsi :
- Les tireurs sélectionnables en équipe de France classés en 2ème série au classement actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2),
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

Championnats de France individuels hommes N3
Mode de sélection
Jusqu'à 64 tireurs répartis ainsi :
- Les tireurs sélectionnables en équipe de France classés en 3ème série au classement actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2),
- 1 quota par ligue régionale (3 pour l'Ile de France) soit 20 quotas,
- 12 tireurs sélectionnés par quotas régionaux.

EPEE :

Championnats de France individuels hommes et dames N1
Mode de sélection
- Les tireur(se)s sélectionnables en équipe de classés en 1ère série Elite au classement à la date des sélections (cf.article 12.2),
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

NB : pour les Championnats de France N1 Elite qui se déroulement en décembre 2026, 4 tireurs supplémentaires pourront être ajoutés suite au changement du mode de qualification.

Championnats de France individuels hommes et dames N2
Mode de sélection
- Les tireur(se)s sélectionnables en équipe de France classés en 2ème série au classement actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2),
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

Championnats de France individuels dames N3
Mode de sélection
Jusqu'à 96 tireuses, réparties comme suit :
- Les tireuses sélectionnables en équipes France classées en 3ème série1 quota par ligue régionale (3 pour l'Ile de France) soit 20 quotas,
- 44 tireuses sélectionnées par quotas régionaux.

Championnats de France individuels hommes N3
Mode de sélection
Jusqu'à 128 tireurs, répartis comme suit :
- Les tireurs sélectionnables en équipe de France classés en 3ème série à la date des sélections (cf. article 12.2),
- 1 quota par ligue régionale (3 pour l'Ile de France) soit 20 quotas,
- 76 tireurs sélectionnés par quotas régionaux.

FLEURET :

Championnats de France individuels dames et hommes N1
Mode de sélection
- Les tireur(se)s sélectionnables en équipe de France classé en 1ère série Elite au classement actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2),
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.
NB : pour les Championnats de France N1 Elite qui se déroulement en décembre 2026, 4 tireur(se)s supplémentaires pourront être ajouté(e)s suite au changement du mode de qualification.

Championnats de France individuels dames et hommes N2
Mode de sélection
- Les tireur(se)s sélectionnables en équipe de France classés en 2ème série au classement actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2),
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

Championnats de France individuels dames N3
Mode de sélection
Jusqu'à 64 tireuses, réparties comme suit :
- Les tireuses sélectionnables en équipe de France classées en 3ème série ;
- 1 quota par ligue régionale (3 pour l'Ile de France) soit 20 quotas,
- 12 tireuses qualifiées par quotas régionaux.

Championnats de France individuels hommes N3
Mode de sélection
Jusqu'à 112 tireurs, répartis comme suit :
- Les tireurs sélectionnables en équipe de France classés en 3ème série actualisé à la date des sélections (cf. article 12.2),
- 1 quota par ligue régionale (3 pour l'Ile de France) soit 20 quotas,
- 60 tireurs qualifiés par quotas régionaux.

2. *Équipe :*

- **Sabre** : N2 Dames / N3 Hommes : pas de quotas.
- **Fleuret :** N2 Dames : pas de quotas. N3 Hommes : quotas régionaux via le championnat d'Occitanie par équipes.
- **Épée :** N3 Dames/Hommes : quotas régionaux. La sélection régionale s'effectuera sur le championnat d'Occitanie par équipes.

Si un tireur participe à la sélection (titulaire ou remplaçant) d'une équipe au championnat de France via l'épreuve nationale et qu'il a été également engagé dans une équipe lors du championnat régional Occitanie, alors cette équipe ne sera pas sélectionnable au titre du ou des quota(s) régionaux, quel que soit son classement au championnat régional Occitanie. La sélection des équipes pour les championnats de France N3 sera communiquée par la ligue après la compétition ½ finale CF senior afin de vérifier la composition de chacune des équipes.

Championnats de France Vétérans Épée Hommes V1/V2/V3/V4 :

1. *Individuel :*

La sélection sera effectuée par la commission régionale vétérans d'Épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et sur le classement national.

2. *Equipe : en attente du règlement fédéral en cours 2026-2027.*

Championnats de France sabre laser :

Sélection sur les CO

3 - FORMULE DES EPREUVES REGIONALES :

M11 :

Plateau préconisé ou formule non compétitive au niveau départemental.

Fête des jeunes d'Occitanie épée et fleuret : formule d'animation définie par les commissions régionales épée et fleuret.

M13 EPEE et FLEURET individuel :

Le classement initial en début de compétition sera le classement régional mis à jour avant la compétition.

Dans cette catégorie, la compétition ne devra pas durer plus de 5 Heures.
Le Directoire Technique, le matin de la compétition choisira la formule en fonction du nombre de participants.

Deux formules au choix : 1 tour de poule à 6 ou 7 avec décalage par club sans éliminé puis Tableau d'élimination directe.

M13 EPEE et FLEURET équipe :

Les équipes seront composées de 2 filles et de 2 garçons. Une équipe peut être constituée de plusieurs clubs.
La formule de cette épreuve sera choisie par le Directoire technique le jour même de la compétition en fonction des effectifs.

M15 :

Le classement initial avant le début de la compétition sera le classement régional

- 10 tireurs et plus : un tour de poule de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par club et tableau d'élimination directe.
- Moins de 10 tireurs : soit 2 tours de poule avec décalage par club et sans éliminé et TED soit poule unique sans éliminé et TED sans décalage.

M17, M20 :

En individuel : En individuel, le classement d'entrée avant chaque compétition sera le classement national mis à jour le vendredi avant l'épreuve.
Selon les effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ses épreuves régionales en respect des chapitres du guide de la vie sportive fédérale.

Nous préconisons :

- Jusqu'à 8 tireurs : poule unique sans éliminé et TED ou 2 tours de poules sans éliminé et TED sans repêchage.
- Au-delà de 11 tireurs : un tour de poule sans éliminé, TED sans repêchage.

En équipe :

- Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre.
  A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par la commission d'arme le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée. Les clubs auront jusqu'à la veille de l'épreuve par équipes à 15h pour modifier la composition de leurs équipes. Passé ce délai, elles seront engagées avec leur effectif initial.
- Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.
- Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
- L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
- La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1er tour de tableau (qu'il soit complet on incomplet).

SENIORS :

En individuel : Le classement d'entrée avant chaque compétition sera le classement national mis à jour le vendredi avant l'épreuve.

Fleuret : En fonction des effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ces épreuves régionales labellisées en respect du règlement sportif fédéral et devra la mentionner systématiquement dans la note d'organisation de la compétition diffuser sur extranet.

Epée : 1 tour de poule sans éliminé ; 1 TED général. A la suite de ce 1er TED création du tableau A : tableau des vainqueurs et du tableau B : tableau des perdants (chaque tireur aura effectué 2 matchs de tableau). Toutes le places de classement ne sont pas à tirer.

En équipe :

- Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre.
  A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par la commission d'arme le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée. Les clubs

auront jusqu'à la veille de l'épreuve par équipes à 15h pour modifier la composition de leurs équipes. Passé ce délai, elles seront engagées avec leur effectif initial.

- Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.
- Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
- L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
- La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1er tour de tableau (qu'il soit complet on incomplet).

VETERANS :

- Pour les catégories dames V1, V2, V3, V4 : 1 ou 2 tours de poules de 5 ou 6 puis TED calculé sur les 2 tours de poules avec des TED différenciés par catégorie.
- Pour les catégories hommes V1, V2, V3, V4 : 1er tour de poule de brassage à 5 ou 6 avec V1, V2, V3 et V4 puis un 2eme tour de poule séparé V1-V2 et V3-V4. TED sur le 2eme tour uniquement.
- Equipe : il faudra organiser deux compétitions : une pour la catégorie vétéran (V1-V2) et une pour la catégorie grand vétéran (V3-V4).

4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES

4-1 - Information des épreuves

Tous les clubs organisateurs de compétitions régionales (individuel et équipes) devront être inscrits sur le site de la FFE pour effectuer un engagement en ligne. Cette création sera obligatoirement faite par la Ligue. Celui-ci devra recevoir le règlement de l'épreuve au minimum un mois avant la date de l'épreuve. Le délai d'inscription pour toutes les épreuves individuelles sera le MERCREDI précédent la date de la compétition à 23 h 59 : délais de rigueur. Le règlement de l'épreuve devra obligatoirement mentionner l'heure d'appel, l'heure de scratch et l'heure de début de la compétition. Celui-ci sera vérifié par la Ligue afin qu'il soit conforme au règlement régional et fédéral en vigueur avant diffusion et mise en ligne.
Les convocations seront adressées à toutes les personnes indiquées sur le listing de la région ci-joint. Les convocations devront comporter le numéro de téléphone du gymnase ou à défaut celui du dirigeant, ainsi qu'un plan d'accès.

4-2 - Droits d'engagements

- ✓ Individuel M11 : 12 Euros
- ✓ Individuel M13, M15, M17, M20, Seniors : 15 Euros
- ✓ Individuel Vétéran : Au choix de l'organisateur avec un plafond qui ne peut dépasser les droits fixés par la FFE
- ✓ Équipe : 45€

« En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition »
Pour toute inscription hors délai, l'organisateur se réserve le droit d'exiger 4 fois le prix de l'engagement initial hors part fédéral.

4-3 - Horaires des épreuves

- ✓ **Samedi** : épreuves individuelles TR et par équipe : début 13H au plus tôt excepté pour les vétérans possibilité de débuter à 9H30.
- ✓ CO individuel et par équipe organisés le même jour (samedi) : possibilité de débuter le CO individuel à 9H30
- ✓ **Dimanche :** Début des compétitions au plus tôt 9H30

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, décalage par arme. (Ex : Les deux Fleurets, les deux Epées ou les deux Sabres)

4-4 - Engagements des tireurs

Pour les licenciés FFE, les engagements se font à l'aide du système d'engagement en ligne sur l'extranet de la FFE (http://dirigeant.escrime-ffe.fr/). Les engagements pour les épreuves nationales individuelles et par équipes accessibles sans quotas, ni sélection, sont effectués par les clubs.
Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la division, le challenge de France M13, la Fête des Jeunes individuelle et par équipes, sont effectués par les ligues régionales.
Il est de la responsabilité des tireur(se)s et des clubs de vérifier leur engagement.

4-5 - Directoire Technique

Le Directoire Technique (DT) doit être composé le matin de l'épreuve et être physiquement présent avant le début des assauts et jusqu'à la fin de la compétition. Sa composition doit systématiquement être affiché sur le lieu de la compétition.

Composition :

Le DT est composé de 3 membres :

- Un représentant du club organisateur.
- Un membre de la commission d'arme ou un membre de l'équipe technique régionale
- Un membre de la commission Régionale d'arbitrage ou un de ses représentants.

Attributions :

Le DT a dans ses attributions l'obligation de faire respecter le règlement régional, auquel il ne pourrait déroger lui-même que dans le cas où il y aurait impossibilité absolue de l'appliquer.

- Il s'assure auprès de l'organisateur du bon fonctionnement et de la conformité des installations techniques
- Il vérifie les engagements des tireurs et des arbitres
- Il définit en début de compétition la formule
- Il valide les feuilles de poule et les tableaux d'élimination directe suivant le règlement des épreuves individuelles et par équipes
- Il valide la désignation des arbitres ainsi que les pistes
- Il étudie les réclamations et fournit des solutions.

Toutes les décisions et/ou sanctions du DT sont exécutoires immédiatement. Aucun appel ne rend suspensive la décision pendant la compétition.

Il doit faire respecter l'ordre et la discipline au cours de la compétition et pourra sanctionner selon le règlement sportif national.

Les sanctions qu'il peut prendre sont les suivantes :

- Exclusion de la compétition.
- Exclusion de l'enceinte de la compétition.
- Expulsion de l'enceinte de l'épreuve.
- Annulation du classement de la personne ou de l'équipe sanctionnée.
- Annulation des récompenses.

4-6 - <u>Couverture Médicale</u>

Vétérans :
Au regard du risque cardiovasculaire induit par la pratique de l'escrime, la présence d'un médecin inscrit à l'ordre des médecins est impérative lors des compétitions vétérans nécessitant plus de 15 pistes. Si aucun médecin n'est disponible, l'appel à un organisme de soins d'urgence type « protection civile » ou « croix rouge » présent en permanence peut être accepté. Cependant, la recherche d'un médecin pour surveiller une compétition peut être difficile. Pour toutes les compétitions nécessitant au plus 15 pistes, la présence d'un secouriste ou d'un intervenant en santé par salle est acceptée à la condition qu'il soit titulaire d'un PSC à jour des mises à niveau de connaissance, que sa présence soit constante et uniquement dédiée à cette fonction et que tous les critères (présence d'un défibrillateur vérifié quant à ses fonctions et à la date de péremption des consommables (électrodes), mise à disposition d'une trousse de secours) soient respectés.

Jusqu'à la catégorie M13 incluse
Les compétitions régionales peuvent être surveillées par l'ensemble des personnes qualifiées énumérées ci- dessus y compris les personnes majeures (plus de 18 ans) ayant suivi une initiation aux gestes qui sauvent (GES), licenciée à la FFE (licence bénévole ou dirigeant).

De la catégorie M13 à M17 incluse
Les compétitions régionales seront surveillées au minimum par un intervenant en santé majeur (plus de 18 ans) disposant d'une formation à jour PSC (premiers secours citoyens), licencié à la FFE pour une couverture de sa responsabilité civile (licence bénévole ou dirigeant). Nous rappelons que les sportifs mineurs doivent être examinés et soignés en présence d'un parent ou d'un représentant majeur des parents.

A partir de la catégorie M20
La présence d'un professionnel de santé connaissant les gestes d'urgence est nécessaire (Médecin, infirmier, masseur-kinésithérapeute). Là aussi, il sera licencié à la FFE (licence bénévole ou dirigeant) sauf s'il a une couverture spécifique en responsabilité civile professionnelle couvrant la surveillance des compétitions.

Pour les compétitions réunissant plus de 100 tireurs
Il est recommandé d'avertir le SAMU de la ville par écrit en amont de la compétition en spécifiant l'adresse exacte du lieu de compétition et le nombre de personnes attendu (sportifs, cadres, arbitres et public).
Approuvée lors du comité directeur du 18/01/2025

4-7 – <u>Arbitrage</u>

Cf. les fiches arbitrages 2026-2027 sur le site de la FFE.
Le club organisateur devra, le jour même, indemniser les arbitres conformément à la réglementation de l'arbitrage et prendra en charge leur repas.

Le DT de la compétition fera une réunion 30 minutes avant le début de l'épreuve avec l'ensemble des arbitres. Elle sera dirigée par le référent arbitrage de la compétition.

La règle de 1 arbitre pour 4 tireurs et 2 pour 9 tireurs et au-delà engagés est applicable. Les arbitres prévus par le club doivent être comptabilisés à partir de l'engagement en ligne et non plus à partir de l'effectif présent à la compétition.

Les clubs inscrivants plus de 4 tireurs la même journée dans deux catégories différentes devront présenter des arbitres différents.

Tout club qui ne respecte pas la règle de « 1 pour 4 tireurs et 2 pour 9 tireurs » devra diminuer le nombre de ses tireurs engagés, à défaut il sera pénalisé à hauteur de 80€ par arbitre manquant sur présentation d'une facture émise par le CREO qui reversera cette somme au club organisateur.

En individuel

- Il faut prévoir les arbitres nécessaires pour le bon déroulement de la compétition
- Chaque club qui engagera 4 tireurs devra fournir un arbitre, l'arbitre devra être présent même si le nombre de présents est inférieur le jour de la compétition. **Faute de quoi le directoire technique refusera les tireurs.**
- **Les arbitres officieront dans l'arme où se présentent les tireurs et ils devront rester pour toute la journée à la disposition de l'organisateur.**
- Au cas par cas, il y aura possibilité de faire de l'auto arbitrage lors des TR seniors et M20 et vétérans avec au préalable une demande faite à la Commission régionale d'arbitrage.

Par Equipe

- **Pour les épreuves du championnat d'Occitanie chaque club présentant 1 équipe devra fournir un arbitre dans cette arme (Hommes et Femmes confondus).**

Un listing des arbitres en activité des niveaux départemental, régional, national et international sera transmis aux différents clubs organisateurs (Noms, prénoms, clubs et contacts du clubs).

Indemnité des arbitres : (cf. informations financières FFE)

Arbitres internationaux :
100€/jour Arbitres Nationaux :
70€/jour Arbitres en formation
nationale : 45€ Arbitres régionaux
: 45€
Arbitres en formation régionale et arbitres départementaux : 30€
Arbitres en formation départementale : 25€
Arbitres lame verte : 15€

4-8 – Récompenses

TR en individuel : Le club organisateur devra prévoir de récompenser **au minimum les 4 premiers de la compétition**. Ne pas oublier qu'il y a maintenant 2 places de 3ème**. Le Président de la Ligue ou son représentant devra être sollicité pour les récompenses.**

Championnats Ligue Occitanie : Individuel et par Equipes :
Individuel les médailles du podium (or, argent et 2 bronzes) seront fournies par la Ligue, les organisateurs auront la charge de récupérer ces récompenses.
L'Equipe Championne de Ligue sera récompensée par la Ligue dans toutes les catégories. La coupe et les médailles des Champions de Ligue seront prises en charge par la Ligue. Les organisateurs auront la charge de récupérer ces récompenses.
Les autres équipes du podium pourront être récompensées par l'organisateur.

4-9 - Code disciplinaire

- Se fondant sur l'article T97, les Directoires Techniques devront veiller à sanctionner selon le Règlement pour les épreuves, les faits antisportifs qui ne seraient pas sanctionnés par l'arbitre (jets de matériel, gestes obscènes, insultes, menaces...).

La procédure sera la suivante : immédiatement après la faute, rapport du membre du Directoire Technique qui y a assisté, décision collégiale, officialisation et annonce de la sanction. Si carton noir : l'organisateur adressera le rapport à la FFE avec copie au Président de la Ligue, au Président du club concerné.

- Respect Charte éthique et déontologie.

- Rappel : le coaching est interdit à toutes les armes pendant la phase de poule et un seul coach est admis en bout de piste dans la zone autorisée lors des matchs de tableau et de rencontres par équipe.

4-10 – Mise en ligne résultats sur l'extranet de la F.F.E et envoi au secrétariat de la région :

La gestion des épreuves régionales se fera obligatoirement par informatique par le logiciel **« en garde ».**
La Ligue fournira à chaque organisateur de compétitions régionales ou nationales la licence du logiciel «En garde».

Dès la fin des épreuves, l'organisateur devra publier les résultats de la compétition sur l'extranet de la FFE.

L'organisateur fera parvenir dès la fin de la compétition et au plus tard le mardi suivant la compétition le dossier complet des résultats de la compétition au secrétariat de la Ligue en format XML, FFF et PDF.
Les résultats des Championnats d'Occitanie équipes doivent faire apparaître **obligatoirement** la composition de chacune d'entre elles.

5– CLASSEMENTS REGIONAUX

Identification :

- TR : Tournoi Régional / TRZ tournoi régional et zone
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2036 M15
- TZ : Tournoi de zone H2036 M15
- ½ F : ½ finale H 2036 M15
- CN : circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France
- CdF : Challenge de France de France M13

M13 :

Fleuret et Epée : 3TR ou CO/4 avec TR coef 1 et CO coef 2 + CdF (Coef 3)

Sabre : 3TR/4 (coef 1) + 1 CO (coef 2)

M15 :

Epée et Fleuret : 1 TR/2 (coef 1) + 1 CR H2036 (coef 1.5) + 1CO (coef 2) + 1 TZone (coef 2.5) + ½ F H2036 (coef 3) + FDJ (coef 3.5)

Sabre : 1 CR H2036 (coef 1.5) + 1 CO (coef 2) + ¼ F H2036 (coef 3) + ½ F H 2036 (coef 3) + FDJ (coef 3.5)

M17 :

Fleuret : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/4 (coef 2) + CF (coef 3)

Epée dame : 6 compétitions prises en compte /8 + CF (coef 3)

Epée homme : 6 compétitions prises en compte /8 + CF coef 3

Compétitions épée : 2TR, 1 TZR, 4CN, CO et CF

Coef 1 pour les TR, coef 1.2 pour le TZR, coef 2 pour le CO, coef 2 pour les CN

M20 :

Fleuret : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/4 (coef 2) + CF (coef 3)

Epée : 5 compétitions prises en compte /7 + CF (coef 3)

Compétitions épée : 3TR, 1TZR, 3CN, 1CO et 1CF

Coef 1 pour les TR, coef 1.2 pour le TZR, coef 2 pour le CO, coef 2 pour les CN

SENIORS :

Fleuret Homme : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/5 (coef 2)

Fleuret Dame : 2TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/5 (coef 2)

Epée homme : 3 TR/4 (coef 1) + 1 CO (coef 2) + 3 CN/5 (coef 2)

Epée Dame : 3 TR/4 (coef 1) + 1 CO (coef 2) + 3 CN/5 (coef 2)

VETERANS :

Epée hommes et Dames **:** 4TR ou TZR ou CN régional/5 (coef 1) + 1 CO (coef 2)

6-ARBITRAGE

Tout arbitre rentrant en formation se verra attribuer un livret de formation reprenant l'ensemble de son cursus de formation avec les évaluations théoriques et les évaluations pratiques pour le niveau départemental et régional.

6-1 Niveau d'arbitrage et autorisation de compétitions :

Lame verte	Épreuves départementales
Arbitre départemental	Épreuves régionales (avec accord CRA)
Arbitre en formation régionale	Épreuves régionales
Arbitre régional	Épreuves nationales
Arbitre national	Épreuves nationales et EFC Épreuves EFC U14 uniquement
Arbitre international	Épreuves EFC et FIE

Les détails sur le processus de formation et d'évaluation en 4 étapes :

6-2 La lame verte :

La lame verte valide le premier niveau d'arbitrage fédéral.
Elle permet d'arbitrer les épreuves départementales et de poursuivre vers des niveaux supérieurs.

- Obtention
  Les compétences et connaissances de la lame verte sont réparties dans chacune des étapes des Lames et des Armes.
  À la validation de l'arme d'Acier, l'escrimeur obtient sa lame verte.
  Il peut aussi, à partir de l'obtention de la lame rouge, demander à acquérir les éléments d'arbitrage complémentaires et obtenir ainsi la lame verte sans être obligé d'obtenir les Armes.

- Évaluation
  L'évaluation finale se fait en club, ou en Comité Départemental.

6-3 Devenir arbitre départemental :

Le suivi de la formation théorique, les certifications et l'évaluation sont délégués aux comités Départementaux.

- Les prérequis
  Les candidats doivent :
  - Être titulaires de la lame verte
  - Un QCM en octobre 2026 et en juin 2027
  - Être de la catégorie M15 au minimum
  - Être proposés par son club

- Formation théorique

  Saison 2026-2027 : préparation et passage de QCM avec 20 questions (admis avec 15/20)
  Saison 2027-2028 : Une formation en e-learning de 5h sera requise avec un QCM de 20 questions. Cette formation est mise en place par l'IFFE.

- Certification Pratique

✓ 2 stages organisés par la CDA (CRA si pas de CDA) dont la JNA
✓ Au moins 2 compétitions de niveau départemental dans les catégories, M9, M11 ou M13 maximum. (Ces 2 compétitions doivent comporter la mention favorable dans le livret de suivi de formation).
✓ Toutes les évaluations pratiques et stages doivent être mentionnés dans le carnet d'arbitrage. Celui-ci est obligatoire.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ». Le candidat doit donner son carnet d'évaluation au DT ou à l'organisateur, ces derniers choisiront les évaluateurs.

6-4 Devenir arbitre régional

Le suivi de la formation théorique, les certifications et l'évaluation sont délégués aux commissions régionales d'arbitrage.

- Les prérequis
  Les candidats doivent :
  - Être arbitre départemental
  - Être de la catégorie M17 au minimum
  - Être proposés par leur club.

- Formation théorique
  Une formation est mise en place par l'IFFE en distanciel sur la période du 24 août au 4 octobre 2026.
  Une inscription auprès de la ligue est obligatoire pour obtenir des codes d'accès pour effectuer cette formation ainsi que le QCM de 30 questions (limité à 5 tentatives et réussite à 25/30).
  Les ligues auront la possibilité d'ouvrir une nouvelle session pendant les vacances de Noël.

- Certification Pratique

✓ 3 stages organisés par la CRA obligatoires dont un stage obligatoire sur une compétition et la JNA
✓ Au moins 3 compétitions de niveau régional ou au-delà dans les catégories M13 et plus (ces 3 compétitions doivent comporter la mention favorable dans le livret de suivi de formation).
✓ Toutes les évaluations pratiques et stages doivent être mentionnés dans le carnet d'arbitrage. Celui-ci est obligatoire.

- Évaluation Finale
L'évaluation finale comprend un examen pratique, une séquence de contrôle vidéo (5 vidéos – obtenir une note minimum de 3/5) et un examen écrit de 7 questions (obtenir une note minimum de 5/7).

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable **».** Le candidat doit donner son carnet d'évaluation au DT ou à l'organisateur, ces derniers choisiront les évaluateurs.

* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 25/30 ou plus). Il n'y a plus de note qui permette d'être en probatoire.

* Si un arbitre en formation Régionale veut arbitrer une compétition et qu'il est hors quota au niveau de son club, celui-ci pourra arbitrer la compétition ayant au préalable impérativement prévenu l'organisateur.

* L'option para escrime peut être passée lorsque l'on est arbitre Régional (cf. Règlement Arbitrage en vigueur sur site FFE).

7 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LA LIGUE :

- Escrime et cancer du sein (remboursement licences aux clubs la 1ere année).
- Sport Santé prise en charge de la part régionale de la licence
- Aide aux Championnats Occitanie en achat de coupes et médailles.
- Aide financière à l'organisation des CN et des Championnats de France (une par club et par saison).
- Aide **en achat matériel aux** meilleurs tireurs de la Région sous forme de bons d'achats versés aux clubs :
    - Selon le classement régional Occitanie actualisé en fin de saison pour l'épée et le fleuret en M15, M17 et M20 homme et dame **pour le 1er : 100 Euros.**
    - Selon le classement national actualisé en fin de saison (après les CF) pour le sabre en M15, M17 et M20 homme et dame **pour le 1er : 100 Euros**
    - Pour bénéficier de l'aide, le tireur doit obligatoirement participer aux championnats de France.
- Prime à la performance sous forme de bon d'achats **versés aux clubs** en fonction des résultats aux Championnats de France individuel en M17 et M20 aux trois armes.

Place	N1	N2
1er	250 Euros	150 Euros
Podium	150 Euros	100 Euros
T8	100 Euros	//

- Dotation équipement pour les sélectionnés FDJ : haut de survêtement pour les sélectionnés par équipe et chaussettes pour l'ensemble des qualifiés.
- Dotations sous forme de récompenses à la Fête des Jeunes Occitanie (M11).
- Aide financière aux candidats rentrant en formation BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS.
- Prise en charge du coût pédagogique des stages de formations régionales pour tous les arbitres.

- Aide aux féminines reconduite (aide calculée sur les renouvellements de licences féminines entre le 7 Septembre et le 31 Octobre.

- Prise en charge financière de la totalité de l'encadrement des stages régionaux (formation de cadres, arbitrage et perfectionnement) et prise en charge financière partielle des frais de repas et d'hébergement des stagiaires.

- Prise en charge des frais de déplacement pour les arbitres en formation nationale pour la JNA obligatoire de début de saison.

- Prise en charge de l'achat du logiciel « en garde » pour les organisateurs des Tournois régionaux.

8 – PRET DE MATERIEL REGIONAL

La Ligue Régionale Occitanie met à disposition du matériel pour les clubs. Pour tout prêt, une convention devra être signée entre le club et la Ligue. Les personnes référentes au niveau régional sur la gestion du matériel sont Maître **CAREL Philippe** et Maître **LEFEVRE Claude**.
En dehors des épreuves et de la saison officielle le matériel pourra être mis à la disposition des Maîtres d'Armes ou des Présidents de club pour l'organisation d'évènements **de promotion (animations, portes ouvertes, manifestations sportives…)**
Pour chaque prêt de matériel la Ligue demandera aux organisateurs de remplir la *fiche de prêt* qui sera envoyée à la Ligue (escrimeoccitanie@gmail.com). Elle précisera en outre que le Club s'engage à payer des frais en cas de perte, de casse ou de détérioration, une facture sera alors envoyée au club organisateur pour l'un de ces 3 cas.

Les clubs organisateurs devront utiliser l'aspirateur sur batterie adapté à l'entretien des pistes et qui sera tenu à leur disposition auprès de l'armurier.

La fiche de prêt de matériel est disponible sur notre site : http://www.escrime-occitanie.fr/pret-de-materiel/

Pour les stages privés ou événements payants proposés par les clubs ou les enseignants, la Ligue proposera une location payante pour lequel un devis sera établi.

9 – EQUIPEMENT TIREUR

Consulter régulièrement le site de la FFE concernant les normes de matériel
Pratiquer en sécurité - FF Escrime

10 – COORDONNEES DE LA REGION

	Coordonnées Ligue	Titre	Nom Prénom	Téléphone
Adresse : *E-mail :* *Site :*	7, rue André Citroën 31130 BALMA escrimeoccitanie@gmail.com jeanchristiancarrie@yahoo.fr http://www.escrime-occitanie.fr/	Secrétaire Président	SABINE (Courrier, comptabilité, licences, stages, extranet, arbitrage, formation, psf) Mr CARRIE J. Christian	06.50.23.59.02 06.15.94.83.53
Adresse : *E-mail :* *Site :* *Page Facebook :*	Maison Régionale des sports CS 3709 1039 rue Georges Méliès 34967 MONTPELLIER CEDEX 2 escrimeoccitanie@gmail.com gregoire.champain@laposte.net http://www.escrime-occitanie.fr/ https://www.facebook.com/Comit%C3%A9-R%C3%A9gional-dEscrime-Occitanie-1022026611310266/	Secrétaire ATR	KATY (Compétitions, calendrier, classement, engagements, site, réseaux sociaux) Maître CHAMPAIN Grégoire	04.99.54.97.87 06.72.51.06.97